

BREVE

Strasbourg, le 06 décembre 2022

**ZFE-m : Ouverture de la plate-forme de dépôt
et d’instruction des demandes de dérogations**

A quelques semaines de l’entrée en vigueur effective de l’interdiction des véhicules Crit’Air 5 et sans Crit’Air, le 1^{er} janvier 2023, l’Eurométropole de Strasbourg lance sa plateforme en ligne dédiée aux demandes de dérogations. Ce dispositif de dérogation s’inscrit dans le cadre des derniers arrêtés modificatifs signés par la Présidente Pia Imbs, qui prennent en compte les avis émis à l’occasion de la consultation. Après avoir été présentée aux principaux partenaires, la plateforme sera accessible dès le 5 décembre via derogations-zfe.strasbourg.eu

Ce site internet permettra aux usagers, visiteurs et professionnels de vérifier leur éligibilité aux dérogations et de déposer leurs demandes via les formulaires dédiés.

Le site a été conçu afin de permettre :

- Une simplicité et une rapidité d’utilisation pour les usagers
- L’automatisation du traitement (notamment Pass ZFE 24h)
- La possibilité d’enregistrer plusieurs véhicules par usager
- La possibilité pour plusieurs usagers d’accéder au même véhicule
- Une utilisation sur smartphone et tablette
- Une adaptabilité et une évolutivité dans le temps

Le site sera disponible en version allemande et anglaise afin d’offrir une facilité d’accès notamment aux habitantes et habitants transfrontaliers, aux touristes et aux entreprises étrangères.

Pour toute question sur les dérogations, il est possible d’écrire à : derogations-zfe@strasbourg.eu

Pour toutes autres questions sur la Zone à faibles émissions mobilité, consultez le site zfe.strasbourg.eu

Pour bénéficier d’un accompagnement personnalisé rdv sur agenceduclimat-strasbourg.eu/rendez-vous-mobilite-decarbonee